



PRÉFET DU RHÔNE

**Direction Départementale des Territoires
du Rhône**

Lyon, le 24 novembre 2016

Service Eau et Nature

Mission Guichet Unique et Politique de Contrôle

**PREFECTURE DU RHONE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
DU RHONE
SERVICE EAU ET NATURE**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 24 novembre 2016, la demande de renouvellement de la METROPOLE de Lyon, portant sur l'autorisation du bassin de rétention-infiltration « Django-Reinhardt » situé sur le territoire de la commune de CHASSIEU, est soumise à enquête publique préalable à l'autorisation au titre des articles L.214-1 à 6 du code de l'environnement, et en application de l'ordonnance n°2014-619 du 12 juin 2014 relative à l'expérimentation d'une autorisation unique pour les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement.

Cet ouvrage, construit en 1975, pour collecter les eaux pluviales de la ZI de CHASSIEU, assure également depuis 2000 les fonctions de rétention-infiltration des eaux pluviales de la ZI de GENAS. Il permet de favoriser l'infiltration, de réduire les volumes rejetés dans le réseau d'assainissement et de diminuer la pollution avant rejet au milieu naturel. Il joue également un rôle important de lutte contre les inondations au niveau de la zone industrielle de CHASSIEU et GENAS, sans modification de ruissellement sur le bassin versant.

L'enquête se déroulera pendant un mois, du 19 décembre 2016 au 21 janvier 2017 inclus.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier au centre technique municipal, 27 chemin de l'Afrique CHASSIEU, aux jours et heures d'ouverture au public. Toute personne peut obtenir sur sa demande, et à ses frais, communication d'un exemplaire du dossier d'enquête.

Mme Dominique BOULET-REGNY, retraitée du notariat – assainissement, urbanisme, environnement, désignée en qualité de commissaire-enquêteur titulaire, se tient à la disposition du public dans les locaux du centre technique municipal, 27 chemin de l'Afrique CHASSIEU aux dates et heures suivantes :

Le 19 décembre 2016	De 14h à 17h
Le 3 janvier 2017	De 16h à 19h
Le 10 janvier 2017	De 16h à 19h

Et en mairie de CHASSIEU :

Le 21 janvier 2017	De 9h à 12h
--------------------	-------------

M. Roland DUVAL, retraité-ingénieur agro-alimentaire, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Des informations peuvent être demandées à la MÉTROPOLE de Lyon, auprès de M. Marc BRICHARD, chef de projet eau et assainissement au n° 04 78 95 89 36 ou à l'adresse : MBRICHARD@grandlyon.com.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication d'un exemplaire du dossier d'enquête.

Les observations sur le projet devront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de CHASSIEU (mis à disposition du public avec le dossier d'enquête au centre technique municipal de CHASSIEU), ou être adressées par écrit à l'attention du commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête fixé à l'adresse de cette mairie.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie précitée, à la direction départementale des territoires du Rhône- service eau et nature, et sur le site internet des services de l'Etat dans le Rhône : www.rhone.gouv.fr
Au terme de l'enquête publique, le préfet du Rhône est l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation.

Pour le directeur départemental,
l'Adjoint au chef du service,
Denis FAVIER